

Tout savoir sur

La jasette

restaurant coopératif, lieu de
rencontre
et de débat

La Jasette est un restaurant-buffet végétarien et bio
en cours de création.

Il se situera **23 rue d'Orbandelle à Auxerre.**

Le restaurant

- **Cuisine simple et saine**, choix de plats important, 100% bio et approvisionné à 90% en produits bio locaux (de l'Yonne d'abord, et plus largement de Bourgogne pour quelques produits dont les vins) et à 10% par la filiale restauration de Biocoop ;
- **La formule déjeuner du mardi au samedi**, de 11 h 00 à 15 h 00 : buffet à volonté pour les entrées et les plats chauds, self-service pour fromages, desserts, boissons chaudes et froides - est inspirée du modèle de « La Pierre Vive », rue de Lyon à Chalon-sur-Saône, qui fonctionne depuis 24 ans, et des « Pieds Bleus » à Dijon...
Cette formule permet de déjeuner à son rythme, selon le temps dont on dispose : pas d'attente pour ceux qui sont pressés, pas de pression pour ceux qui ont le temps de goûter, de se resservir, de siroter le café ou le thé dans un fauteuil, seul ou avec ses amis...
- **Les formules du dimanche**, de 10 h 30 à 19 h : petit déjeuner tardif, apéro-déjeuner, et salon de thé...

La jasette restaurant est gérée par une Société Coopérative d'Intérêt Collectif, la S.C.I.C.- S.A.R.L. à capital variable « la jasette »

Rejoignez cette coopérative

en participant financièrement à sa création

La souscription de parts sociales dans la S.C.I.C. est un véritable placement honnête (combien sommes-nous à être mal à l'aise quand nous devons mettre nos quelques économies dans des produits + ou - spéculatifs ?).

Ce placement vous fera bénéficier d'une déduction fiscale de 18% du montant investi (voir conditions au verso) et pourra être rémunéré à un taux décidé par l'Assemblée Générale dès que l'entreprise sera stabilisée (après 3 ans ?). Rappel : dans une coopérative, un homme = une voix !

en rejoignant le collectif qui participera à la constitution de la société, à la réflexion sur l'aménagement des locaux, à la communication, etc...

L'animation : lieu de débat et de rencontre

Le lieu sera utilisé pour des soirées projection, conférences-débat, musique, chanson...

Une association sera créée pour gérer cette activité.

Location du lieu

- Ce lieu agréable et bien équipé sera loué à la demande les vendredis ou samedis soirs, pour rentabiliser l'investissement et pallier le manque de salles à Auxerre.

.....
.....

CANDIDATURE A LA SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES DANS LA SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF

« La Jasette »

Personne physique

Nom patronymique

.....

Prénom

.....

.....

Nom d'épouse

.....

.....

Né(e) le à

.....

Adresse
postale.....

.....

.....

Téléphones : /

.....

Adresse électronique :

.....

Je demande à rejoindre la coopérative « la jasette » en tant qu'associé consommateur, et pour ce faire :

Je m'engage à souscrire : X parts sociales de 100 €uros

Je réglerai le montant de X 100 €uros dès réception de l'appel émis par la S.C.I.C. « La jasette »

Fait à Le.....

Signature

Une réduction d'impôts de 18 % pour les particuliers qui souscrivent des parts de capital peut être accordée lors de la création de l'entreprise ou en cas d'augmentation de capital dans certaines conditions fixées par la loi et applicable jusqu'au 31/12/2016.

Le capital investi ne doit pas être retiré avant 10 ans ou avant 5 ans si la S.C.I.C. obtient l'agrément « entreprise solidaire ».

Cet agrément sera demandé mais nous ne pouvons en garantir aujourd'hui l'obtention.

Cette réduction possible de l'impôt sur le revenu - dans l'état actuel de la législation - est de 18 % du montant souscrit.

Bulletin à adresser à « La jasette » - 8 rue du 14 juillet - 89000 AUXERRE

Renseignements complémentaires : 06 74 50 51 01 ou scic@lajasette-auxerre.fr